



**LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS NOS  
REPRÉSENTANT.E.S AU COMITÉ TECHNIQUE (CT),  
AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES  
(CAP), ET COMMISSIONS CONSULTATIVES  
PARITAIRES (CCP)**



**JE VOTE CGT, C'EST  
EFFICACE AU QUOTIDIEN !**

**ATTENTION  
Ce document  
n'est pas un  
bulletin de vote**

**POUR**

**DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES  
QUESTIONS QUI NOUS CONCERNENT TOU.TE.S ET  
PARTICULIÈREMENT SUR :**

### **CT**

• Organisation, fonctionnement des services, questions relatives aux effectifs, emplois et compétences

• Régime indemnitaire (R.I et RIFSEEP...)

• La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle

• Participation de l'employeur à la protection sociale et à l'action sociale

**Le résultat du scrutin du CT déterminera également le nombre de mandaté.e.s CGT au CHSCT, pour intervenir sur :**

• La sécurité et la protection de la santé physique et mentale des agents

• L'amélioration des conditions de travail

• L'analyse des risques professionnels

### **CAP (Instance paritaire pour les titulaires)**

• Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives

• Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) et respect des garanties statutaires

• Les demandes de révision d'entretien professionnel

**Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentants CGT au Conseil de discipline et à la Commission de réforme.**

### **CCP (instance paritaire pour les CDD et CDI)**

• Les demandes de temps partiel, formation et télétravail en cas de refus

• Les demandes de révision d'entretien professionnel

• Les procédures de licenciement et de reclassement et disciplinaires

**EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS  
NOUS DONNONS DAVANTAGE  
DE FORCE pour revendiquer et  
gagner de nouveaux droits au  
niveau national**

- L'augmentation des traitements par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- La création d'emplois statutaires
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- L'abrogation du jour de carence
- L'abrogation du RIFSEEP l'intégration des primes dans le salaire indiciaire
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- L'instauration du temps de travail à 32h
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
- Refus du Cap 22

## ***CAP 22 c'est quoi ?***

Le gouvernement a décidé qu'en 3 ans un vaste plan de restructuration des Services Publics serait finalisé. Ce sont des outils au service du renforcement de la politique d'austérité. Il s'appuie sur 3 axes :

- Couper les vivres aux administrations publiques
- Casser le statut des fonctionnaires
- Discrediter la fonction publique

**C'est le programme : « Action Publique 2022 »**

### ***LE PLAN PREVOIT***

***-60 milliards de coupe budgétaire au détriment des usagers et du Service Public***

***-120 000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 70 000 dans la Fonction Publique Territoriale***

***C'est pourquoi la CGT dit non !!!***

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !**

**LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !**

# VOTER CGT C'EST

Donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s statutaires et contractuel.le.s pour un meilleur service public.



Quelques exemples d'avancées que nous avons pu gagner ensemble :

VOTER est un acte démocratique

## COLLEGES

Accès à la catégorie B pour les chefs cuisiniers (examen professionnel, concours).  
Bataille pour la reconnaissance professionnelle des agents de maintenance.  
Amélioration en matière de santé de sécurité de la prise en compte des RQTH.  
Mise en place d'une équipe de titulaires mobiles, la lutte continue pour augmenter le nombre de postes.  
Demande d'attribution d'un poste d'accueil spécifique dans chaque collège.  
Obtention d'un tiers des logements disponibles dans les collèges pour les ATTEE.  
Remplacement de tous les CAE CUI supprimés dans nos établissements scolaires par des agents contractuels avec possibilité d'intégration au conseil départemental.  
Obtention de la révision du référentiel agent /collège et participation à sa finalisation.  
Participation active à la procédure mobilité assurant l'équité et la transparence dans le cadre du mouvement des collègues. Nous continuons à revendiquer que le critère principal soit l'ancienneté.

## POUR TOUS LES AGENTS

Plus de 200 accompagnements individuels  
Mutuelle et prévoyance pour tous  
Dé précarisation (Titularisation des précaires)  
Droit à la formation personnelle  
Dégel et création de postes  
Respect du CHSCT et des prérogatives de ses élus

## SOCIAL

Extension de l'équipe mobile avec la réécriture du règlement d'intervention.  
Respect du protocole de 2010 en matière de remplacement avec en cours une lutte pour l'améliorer.  
Droits syndicaux pour les assistants familiaux.  
Révision du minimum de salaire perçu par les assistants familiaux en cas de retrait d'accueil.  
Obtention d'une messagerie professionnelle.

## ROUTES

Maintien des 305 postes budgétisés à l'exploitation.  
Revalorisation du montant de l'astreinte dès la parution du décret.  
Équité dans tous les tours d'astreinte de sécurité entre Agent de Maitrise (et Coordonateur de Travaux) et Adjoint Technique.  
Possibilité pour les ATP1 qui remplissent les conditions au grade d'Agent de Maitrise de postuler sur des postes de Coordonateurs de Travaux.  
Reconnaissance en Cat B des Chefs de Centre d'Exploitation.



**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !**

**LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE !**